

Bachelor Universitaire de Technologie 3ème année Mention Génie Biologique (GB) Parcours Biologie Médicale et Biotechnologies (BMB)

REFERENCE : 13PD351L

Apprentissage CFA du SUP (contrats privés)

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2023/2024

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>IUT Dijon-Auxerre</p> <p>Responsable pédagogique Benjamin MICHON benjamin.michon@u-bourgogne.fr</p>	<p>Chargée de gestion de formation Laurence RIGAUD / Tél : 06 61 37 97 75</p> <p>Chargée d'ingénierie de formation Fiona BOUROGA / Tél : 03.80.39.55.28</p> <p>Adresse de contact formation.continue-iut.dijonauxerre@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

Le diplômé réalise des analyses, exploite des données, participe à des activités de recherche et propose une démarche scientifique afin de répondre à une problématique dans le domaine de la biologie.

Le parcours Biologie Médicale et Biotechnologie forme des techniciens supérieurs polyvalents dans le domaine de la santé humaine et du bien-être, de la santé animale, ainsi que dans celui des biotechnologies. Qu'il exerce dans un laboratoire ou dans une entreprise, le titulaire de ce diplôme possède les compétences techniques requises pour réaliser des examens ou des analyses biologiques, physico-chimiques ou biochimiques, effectuer des tests de contrôle des produits et intervenir en expérimentation animale In vivo et In vitro.

Qu'il exerce dans un laboratoire ou dans une entreprise, le titulaire de ce diplôme possède les compétences techniques requises pour réaliser des examens ou des analyses biologiques, physico-chimiques ou biochimiques, effectuer des tests de contrôle des produits et intervenir en expérimentation animale in vivo et in vitro. Il maîtrise les techniques analytiques et biotechnologiques les plus modernes applicables à tous les types d'échantillons et s'adapte aux nouveaux outils technologiques.

Le BUT Génie Biologique parcours Biologie médicale et biotechnologie figure dans la liste des diplômes exigés pour le recrutement sur titre d'un technicien dans un laboratoire de biologie médicale, hospitalier ou privé. Il s'agit d'une profession de santé réglementée (Art. L.4352-2 du code de la santé publique). La possession du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins (décret n°80-987) est obligatoire pour pouvoir réaliser de tels prélèvements et est souvent exigée pour un recrutement en laboratoire de biologie médicale.

PUBLIC

Tout candidats ayant moins de 30 ans :

- Étudiants issus du BUT année 2 Génie Biologique
- Diplômés issus de BTS Analyses de Biologie Médicales (ABM) ou ANALYSES BIOlogiques, bioTEChnologiques,



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

PRE-REQUIS

- Étudiants du cursus BUT GB seconde année
- Candidats extérieurs en BUT troisième année via le site E-Candidat
- Candidats étrangers (hors espace économique européen): dépôt de candidature sur Campus France

Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme:

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement): s'adresser au service de formation continue de l'université SEFCA

FORMATEURS

L'encadrement est assuré par les deux responsables pédagogiques.

La formation est dispensée par des enseignants-chercheurs de l'IUT Dijon-Auxerre de l'Université de Bourgogne.

Des intervenants professionnels font également partie de l'équipe pédagogique.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Alternance par blocs de 4 semaines de cours et 4 semaines en entreprise, de septembre à février.
- Entreprise de mars à août.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Visites de laboratoires.
- Travaux dirigés.
- Travaux pratiques d'analyse de laboratoire

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Laboratoires d'analyses
- Salle informatique en libre service
- Connexion wi-fi
- Bibliothèque de travail thématique

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Dépôts des candidatures sur la plateforme E-Candidat.

Admission après examen du dossier.

Les dossiers retenus en priorité seront ceux qui montreront un profil équilibré entre les matières scientifiques et littéraires. La rigueur, l'aptitude à l'abstraction, l'esprit d'analyse et de synthèse sont des qualités particulièrement utiles à la formation.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

CF FICHE FILIÈRE :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie
Expérimenter dans le génie biologique
Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé
Réaliser des examens de biologie médicale
Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<https://iutdijon.u-bourgogne.fr/www/formations/buts/but-gb.html>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>

Plus d'infos sur <http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr